

Compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2020

1 – Affectation du résultat 2019

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

- **- 159 808.23 €** pour la section d'investissement
- **386 639.95 €** pour la section de fonctionnement

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2019 comme suit :

- pour 100 000 € à la section de fonctionnement du budget 2020 (en 002 « résultat de fonctionnement reporté »)
- pour 286 639.95 € à la section d'investissement 2020 (compte de réserve 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

Le conseil municipal décide d'affecter le déficit de la section d'investissement 2019 comme suit :

- pour 159 808.23 € à la section d'investissement du budget 2020 (en 001 « déficit antérieur reporté »).

2 – Vote des taux d'imposition

| TAXES | TAUX 2019 | TAUX 2020 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 8.71% | 8.71% |
| Taxe foncière bâtie | 14.19% | 14.19% |
| Taxe foncière non bâtie | 66.37% | 66.37% |

3 – Budget primitif 2020

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2020.

Les charges de la section de fonctionnement s'élèvent à 730 870,38€, les produits de l'exercice à 897 303€ ainsi l'excédent prévisionnel est envisagé à 166 432,62€. Compte tenu du résultat antérieur incorporé de 100 000€, le prélèvement pour investissement prévisionnel est de 266 432,62€.

La section d'investissement est équilibrée à 1 301 496,38€ avec un excédent de fonctionnement capitalisé de 286 639,95 intégré aux produits et le virement de la section de fonctionnement prévisionnel ci-dessus.

4 – Indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal décide, avec effet au 23/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire à sa demande : 47.50 % de l'indice brut terminal en vigueur au lieu du maximum de 51.6 %
- 1^{ère} adjointe : 21.00 % de l'indice brut terminal en vigueur
- 2^{ème} adjoint : 19.00 % de l'indice brut terminal en vigueur
- 3^{ème} adjointe : 19.00 % de l'indice brut terminal en vigueur
- 4^{ème} adjoint : 19.00 % de l'indice brut terminal en vigueur

5 – Marché de travaux extension du bâtiment des services techniques

Le conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot Maçonnerie : Entreprise Malosse

Lot Charpente : Entreprise ASSEZAT

Lot Menuiseries extérieures : SARL Atelier Métallerie de l'Arzon

Lot Isolation Plâtrerie : SARL Pépier-Charrel

Lot Plomberie : Hervé THERMIQUE

Lot Electricité : Entreprise FRAISSE

Pour un montant total de 169 680.48 € TTC. Ces travaux démarreront à l'automne.

6 – Convention de concession de service public

Suite à la mise en concurrence pour la concession de service public concernant l'exploitation touristique du Rocher, la commission de concession de service public a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec la SEM Cap Tourisme.

Monsieur le Maire a poursuivi les négociations et a présenté le projet de convention. Le conseil municipal a approuvé le choix du délégataire et le projet de convention. Il a autorisé Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer la convention finalisée.

7 – Modification de l’objet social de la SEM Cap tourisme 43

La SEM Cap Tourisme 43, dont la Commune d’Aiguilhe est membre, a approuvé la modification de l’article 2 de ses statuts portant sur son objet social pour rajouter « l’exploitation de boutiques au sein des sites et équipements à vocation touristique, culturelle, sportive dont elle assurera l’exploitation. Le conseil municipal de la commune d’Aiguilhe a approuvé ces modifications

8 – Conseil d’administration du CCAS

Les membres élus du CCAS sont :

- Mme Josiane VARENNE
- Mme Paule-Emilie TERRASSE
- Mr Bertrand FRAISSE
- Mme Anne-Dominique POINTET

9 – Constitution commission des impôts

Le conseil municipal dresse une liste de 24 personnes dans les communes jusqu'à 2000 habitants à partir de laquelle le Directeur Départemental des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui constitueront la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune.

La liste proposée comprenant des conseillers municipaux et des personnes volontaires de la commune est annexée à la délibération et adressée à la Direction Générale des Finances Publiques.

10 – Constitution commissions communales

Le conseil municipal décide la création de 6 commissions communales chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Le maire, Daniel Joubert, est président des dites commissions municipales.

Commission FINANCES : Paula COURIOL, François BRENAS, Christine DESSALCES, Antoine RAHON, Philippe ROMEUF.

Commission TRAVAUX : Didier DUCROS, Josiane VARENNE, Christian PETIT, Didier COURIOL, Antoine RAHON, Paula COURIOL.

Commission URBANISME – CADRE DE VIE : Jacqueline EYMARD-NAVARRO, Raymond PAYS, Paule-Emilie TERRASSE, Philippe ROMEUF, Bertrand FRAISSE, Isabelle ROMEAS.

Commission ECOLE-PETITE ENFANCE : Josiane VARENNE, Eveline REYMOND, Christian PETIT, Paula COURIOL, Bertrand FRAISSE.

COMMUNICATION – TOURISME : Josiane VARENNE, Catherine MENABE, François BRENAS, Antoine RAHON, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE.

VIE ASSOCIATIVE : Daniel PERRET, Raymond PAYS, Eveline REYMOND, Didier DUCROS, Anne-Dominique POINTET, Didier COURIOL, Christian PETIT.

11 – Désignation du membre de l’assemblée spéciale et représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société Publique Locale du Velay (SPL).

Le conseil Municipal a désigné Monsieur Daniel JOUBERT pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale et au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société de la SPL du Velay.

12 – Correspondant de la défense

Le conseil municipal a désigné Madame Isabelle ROMEAS comme correspondant à la défense.

13 – Correspondant de crise ENEDIS

Le conseil municipal a désigné Monsieur Didier DUCROS comme correspondant de crise ENEDIS.

14 – Délégué au CNAS

Le conseil municipal a désigné Madame Eveline REYMOND comme déléguée au CNAS.

15 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents en cas d'accroissement temporaire d'activité et en d'accroissement saisonnier d'activité.

16 – Bail emphytéotique avec les copropriétaires de l'immeuble « Le Dyke » bd Chantemesse

Le conseil municipal a approuvé l'établissement d'un bail emphytéotique avec les copropriétaires de l'immeuble « Le Dyke » pour l'aménagement devant l'immeuble sur la partie privée et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents correspondants avant d'entreprendre les travaux.

17 – Travaux d'éclairage public rénovation éclairage du Rocher

Le conseil municipal a approuvé les travaux de rénovation des projecteurs au rond-point des moulins et au niveau de Viau cani mettant en valeur le Rocher pour un montant de 1 972.92 €.

18 – Travaux d'éclairage public rénovation éclairage du Rocher

Le conseil municipal a approuvé les travaux de rénovation de 25 projecteurs en bas du Rocher pour un montant de 21 458.57 €.

La séance a été levée à 22h30